



SUR LES CHANTIERS de l'entreprise Colas, parmi les travailleurs, certains bénéficient d'un contrat d'insertion professionnelle intérimaire.

Le Grep, une passerelle entre la prison et l'emploi

Une association, le Grep, joue les intermédiaires pour faciliter l'embauche d'anciens détenus. Reportage à Lyon, où l'entreprise Colas Métropole Saint-Priest emploie l'un d'entre eux.

Au cœur de Lyon, un chantier de réfection des réseaux d'assainissement et de la voirie. Les agents de l'entreprise Colas Métropole Saint-Priest sont au travail depuis 6h30 ce matin. Parmi eux, Rafik, ouvrier. Avec ses collègues, ils versent et étalent à la pelle ou à la taloche du béton frais sur un trottoir dont la structure vient d'être refaite. Casque sur la tête et gilet fluo sur les épaules, Rafik ne se distingue en rien des autres employés. Pourtant, il existe une différence entre eux et lui, d'ordre contractuel : il a été embauché par l'entreprise en contrat d'insertion professionnelle intérimaire (Cipi).

Le but de ces contrats ? Faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, notamment celles qui ont connu la prison ou ont été condamnées à une obligation

de travail. C'est le cas de Rafik, qui a connu la vie derrière les barreaux. Sept incarcérations, et une dernière incartade qui lui a valu une peine de prison avec sursis, assortie d'une mise à l'épreuve et de l'obligation de rechercher un travail. Cette embauche a été aussi l'occasion pour lui de « dire stop à tout ça » et de prendre un tournant : « Maintenant je suis père de famille, je me suis bougé, je voulais un travail. »

UNE LOGIQUE GAGNANT-GAGNANT

Cela fait désormais sept mois que Rafik a intégré l'entreprise. Comme il n'avait pas d'expérience dans les travaux publics, il a été formé. Alexis Lentillon, le chef de chantier et tuteur de Rafik, se félicite de ces premiers mois : « On le guide sur l'aspect technique du poste et il travaille

en binôme. Ça se passe bien car il est très consciencieux. » Chez Colas Métropole Saint-Priest, ce n'est pas le premier intérimaire en contrat d'insertion qu'on embauche : chaque année, six à huit sont recrutés. « La plupart sont débutants, on n'attend donc pas d'eux qu'ils soient opérationnels tout de suite. L'idée est qu'ils acquièrent des compétences petit à petit », explique Ghislain Wagon, le responsable d'exploitation de l'entreprise, qui s'occupe des recrutements d'intérimaires en insertion. Alors, certes son agence est tenue, par une clause présente dans tous les marchés publics, de réaliser un certain nombre d'heures d'insertion sur ses chantiers, mais « nous sommes dans l'idée de faire ça bien, de garder les personnes assez longtemps pour les former correctement et leur donner envie de s'insérer

dans nos métiers, précise-t-il. Le but, poursuit Ghislain Wagon, c'est qu'à la fin de leur contrat on se demande comment envisager l'avenir ensemble ? »

C'est l'association lyonnaise Grep (Groupe pour l'emploi des probationnaires) qui a joué l'intermédiaire entre l'entreprise et Rafik. Elle a vu le jour en 1985, sous l'impulsion de chefs d'entreprise et de juges d'application des peines. Son but est de prévenir la récidive des personnes placées sous main de justice en les aidant à se réinsérer professionnellement. « Déjà, à l'époque, des détenus disaient "j'ai une obligation de travail, je vais voir des entreprises, mais on ne me rappelle pas" », se souvient Philippe Thomas, qui travaille pour l'association depuis plus de 25 ans.

Pour aider les personnes condamnées par la justice, elle mobilise des entreprises solidaires prêtes à les embaucher. Aujourd'hui, son carnet d'adresses en compte plus de 150 dans le Rhône, l'Ain et la Loire, les trois départements où le Grep propose son action. L'association s'est également dotée de sa propre entreprise de travail temporaire d'insertion, Grep Intérim, dont Philippe Thomas est aujourd'hui le responsable. C'est d'ailleurs par ce biais que Rafik a été recruté par Colas Métropole Saint-Priest. Et au-delà de ces mises en relation, l'association accompagne les personnes qu'elle reçoit. Elle les épaula pour définir un projet professionnel, leur propose des ateliers pour travailler les

techniques d'entretien et acquérir les codes de l'entreprise, donne accès à des formations, aide aussi à regagner confiance en soi. Une fois qu'ils ont un emploi, un suivi régulier est mis en place auprès de l'intérimaire et de l'entreprise.

Le Grep a signé une convention avec l'administration pénitentiaire, qui oriente des personnes en fin de peine de prison ou condamnées à des obligations de travail. Nadège Thomas, directrice du Spip

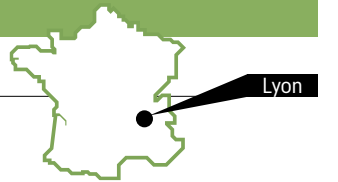
« L'intérêt du Grep, c'est de proposer des outils et un accompagnement adaptés à un public souvent éloigné de l'emploi classique. »

NADÈGE THOMAS, DIRECTRICE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION DE LYON

de Lyon (service pénitentiaire d'insertion et de probation), travaille depuis longtemps avec l'association : « Beaucoup de détenus ont eu un parcours scolaire difficile, d'autres n'ont pas d'expérience professionnelle... C'est un public souvent éloigné de l'emploi classique. L'intérêt du Grep, c'est de proposer des outils et un accompagnement adaptés. »

UNE CHANCE DE SE RÉINSÉRER

L'année dernière, le Grep a reçu 703 personnes, et 403 d'entre elles ont eu accès à l'emploi, soit près de 60 %. Pour le reste, il



Lyon



CERTAINS SALARIÉS, comme Alexis Lentillon, chef de chantier (ci-contre), et Ghislain Wagon, adjoint d'exploitation et recruteur (photo de droite), ont aussi pour mission d'épauler les ex-détenus.

